

98% DES PROSTITUÉS SONT CONTRE LA PÉNALISATION DES CLIENTS

Résumé des résultats du sondage

Le Projet

Le sondage sur la pénalisation des clients fait partie du projet Emborders : problématiser l'humanitarisme sexuel par le cinéma expérimental, qui compare l'impact des interventions humanitaires ciblant les travailleurs sexuels migrants et les minorités sexuelles en demande d'asile au Royaume-Uni (Londres) et en France (Marseille/Paris) grâce à l'observation ethnographique, à la réalisation de 100 entretiens semi directifs, et de deux films ethnographiques expérimentaux (ethno-fictions). A partir du mois de mars 2014, l'approche méthodologique qualitative du projet a été complétée avec un sondage de 500 prostitués (femmes, homes et trans) pour obtenir leur avis sur la proposition de loi visant à pénaliser les clients de la prostitution en France.

Méthodologie

Dans tous les contextes de la recherche, dans la rue ou en ligne, le questionnaire a été remis individuellement et notre attention s'est portée à nous assurer que les participants pouvaient répondre librement. Les questions ont été posées de manière neutre afin de garantir l'objectivité et la fiabilité des réponses de l'enquête.

Un soin particulier a été pris pour éviter que les résultats soient influencés par la présence de spectateurs extérieurs, en particulier des proxénètes et des personnes travaillant pour des réseaux criminels ayant potentiellement un intérêt direct quant à l'issue du questionnaire.

Les participants ont été explicitement invités à fournir de faux noms et aucune pression n'a été exercée pour remplir les questionnaires. Très peu d'entre eux ont refusé de répondre. La majorité des répondants ont participé spontanément, car ils ont estimé que la pénalisation des clients mettait leur vie et leur emploi en danger.

L'enquête a été menée auprès de 500 prostitués travaillant et vivant en France entre Mars 2014 et Mars 2015.

Les répondants comprennent une majorité de femmes, ainsi que des hommes et des transgenres travaillant dans les principaux emplois disponibles dans l'industrie du sexe française. Les travailleurs transgenres incluent une majorité s'identifiant majoritairement comme femmes ainsi que quelques hommes trans.

78 % des répondants sont des travailleurs de rue, les autres sont des travailleurs du sexe en dehors de la rue et des escortes, y compris pour des services de domination.

39% des répondants sont français, les autres sont des migrants vivant et travaillant en France issus des pays d'origine les plus pertinents : l'Algérie, le Brésil, le Cameroun, la Chine, la Colombie, le Ghana, le Maroc, le Nigeria, le Pérou, et la Roumanie, ceux-ci étant les 10 plus importants groupes nationaux de migrants rencontrés.

Les répondants ont été recrutés à la fois grâce aux associations de santé communautaire et directement par leurs contacts et lieux de travail (téléphone, profile web, rue, etc.) dans un effort délibéré d'éviter l'habituelle surreprésentation de sujets cherchant de l'aide et ainsi contribuer à la perception largement répandue de travailleurs du sexe comme exclusivement victimes et vulnérables.

Le projet a adopté une approche méthodologique éthique et participative, caractérisé par l'inclusion des personnes travaillant dans l'industrie du sexe ou pour des organisations représentant et soutenant les travailleurs du sexe dans la formulation des questions de la recherche, ainsi que dans la collecte et l'analyse de la matière des interviews.

Les organisations de soutien incluent: Acceptess-T (Paris), les Amis du Bus des Femmes (Paris), le Lotus bus (Paris), Cabiria (Lyon), ainsi que le STRASS (Paris, Lyon, Toulouse, et des enquêtes sur internet).

Le questionnaire a été traduit en anglais, espagnol, chinois, roumain, et bulgare. Les compétences linguistiques combinées du Chercheur Principal (CP), du chercheur postdoctoral et des chercheurs et bénévoles des associations qui étaient impliquées dans la collecte du questionnaire a signifié que nous avons été en mesure d'offrir aux travailleurs du sexe migrants la possibilité d'être interviewés dans une variété de langues, incluant également: l'albanais, le français, l'anglais, l'italien, le portugais et l'espagnol.

Principales conclusions

98 % de tous les répondants étaient contre la pénalisation des clients, qu'ils considèrent comme une augmentation de leur vulnérabilité à la violence et à la pauvreté en poussant l'industrie dans la clandestinité et décourageant les clients les plus sûrs.

La petite minorité des répondants qui étaient en faveur de la pénalisation des clients avaient l'intention de bientôt quitter l'industrie du sexe, ce qui corrobore davantage la conclusion que les personnes travaillant dans l'industrie du sexe sont en grande majorité contre la pénalisation.

Beaucoup des répondants, à la fois migrants et non-migrants estiment que les effets de la pénalisation des clients ont été partiellement anticipés car les prix ont diminué et que les clients les plus sûrs ont arrêté de les contacter par peur d'être condamnés à une amende.

Voici les mots d'une escorte française de 27 ans vivant à Paris:

« La menace d'une future pénalisation des clients en a déjà fait fuir quelques uns pour ma part : les plus respectueux d'entre eux. »

Et voici les mots d'un travesti algérien de 40 ans vendant des services sexuels dans les rues de Marseille:

« C'est déjà arrivé. Chaque fois qu'ils parlent de la loi à la télé il y a moins de clients, puis ils reviennent, doucement. Je fais maintenant pour 20 euros ce que je n'aurais jamais considéré faire pour 40 il y a un an. Je monte dans des voitures que je n'aurais pas faites avant. Il n'y a plus assez de clients. Donc on doit faire ce qu'on peut. »

Relation à la traite et au consentement

Le questionnaire comprenait quatre questions portant sur l'ampleur de la traite dans l'industrie du sexe française. Une première question demandait aux répondants s'ils pensaient avoir décidé librement par eux-mêmes de travailler dans l'industrie du sexe. Une deuxième question demandait aux répondants s'ils avaient par la suite décidé de continuer à travailler dans l'industrie du sexe, lorsqu'ils n'avaient pas initialement décidé, afin de mesurer la possibilité d'implication volontaire après des premières expériences de coercition. Une troisième question demandait aux répondants s'ils étaient au courant qu'ils allaient se prostituer avant d'arriver en France. Finalement une quatrième question demandait aux répondants s'ils se prostituaient pour payer des dettes à ceux qui les avaient aidées à émigrer.

Ces quatre questions ont été conçues pour comprendre si les expériences de migration et de travail sexuel des participants répondaient à la définition de la traite fournie par la Convention du Conseil de l'Europe sur la Lutte contre la traite des êtres humains :

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Dans le but d'identifier les répondants dont les expériences de migration et de prostitution répondent étroitement à cette définition, nous avons décidé d'adopter une approche inclusive et de considérer comme potentielles victimes

de la traite tous les répondants migrants qui ont indiqué n'avoir pas décidé de travailler dans l'industrie du sexe, y compris ceux qui ne savaient pas qu'ils allaient travailler dans l'industrie du sexe avant de venir en France, et tous ceux qui ont indiqué qu'il se prostituaient pour payer des dettes à ceux qui les avaient aidées à migrer.

En s'appuyant sur ces questions et critères, 33 migrantes peuvent être considérées comme potentielles victimes de la traite, correspondant approximativement à 7% de l'échantillon total et à 11% des répondants migrants. Il s'agit notamment de 6 femmes du Ghana, 25 femmes du Nigéria et 2 femmes de Sierra Leone.

Une forte minorité (38%) de femmes nigérianes que nous avons contactées n'a pas décidé de travailler dans l'industrie du sexe. Elles ont indiqué que des problèmes économiques et le manque de statut légal (papiers) étaient les deux contraintes sous lesquelles elles ressentaient ne pas avoir d'autre choix que de vendre des services sexuels.

Le fait que ce sont les mêmes facteurs qui ont poussé les 62% de femmes nigérianes restantes à décider de vendre des services sexuels met en évidence la pertinence de la dimension économique dans la vulnérabilité des femmes nigérianes à la traite. Toutes se sentaient sous la pression de la nécessité d'aider leur famille et espéraient obtenir la documentation légale leur permettant de travailler en dehors de l'industrie du sexe.

Toutes les femmes nigérianes, en particulier celles qui estiment ne pas avoir décidé de travailler dans l'industrie du sexe, étaient fortement opposées à la pénalisation des clients, qui à leur avis rendrait encore plus difficile la réponse à leurs besoins économiques. Ces préoccupations communes sont le mieux exprimées par les mots de Joy, une femme nigériane de 20 ans travaillant à Paris:

« Non, je n'ai pas décidé, mais qu'est ce que je vais faire? Ma famille souffre au Nigeria et je n'ai pas de papiers, que puis-je faire d'autre ? Ils devraient nous donner des papiers au lieu de pénaliser les clients! Cela va seulement rendre les choses plus difficiles pour nous qu'elles ne le sont déjà. Ils devraient nous donner du travail s'ils veulent qu'on arrête de faire ça! »

L'enquête a directement abordé les hypothèses existantes que la majorité des travailleuses du sexe migrantes sont victimes de la traite et qu'elles sont donc structurellement dans l'incapacité de consentir à vendre des services sexuels. Ces réponses confirment que:

- **La grande majorité des répondants (89% des migrants et 93% de tous les répondants) ont décidé de travailler dans l'industrie du sexe,**
- **Seule une minorité de migrants (11% des migrants femmes, hommes et trans et 15% des migrantes femmes) n'ont pas décidé de travailler dans l'industrie du sexe.**

- **Le manque de documentation légale et la contrainte économique sont les deux facteurs clés limitant la décision des personnes à travailler dans l'industrie du sexe.**

Comme ces quatre questions portent sur des activités criminelles suscitant la surveillance de la police et des trafiquants, des soins supplémentaires ont été pris afin d'interroger les migrantes individuellement et seulement après qu'elles étaient familières avec les chercheurs et rassurées qu'ils n'étaient pas associés à la police ou à des personnes pouvant potentiellement les contrôler.

Le fait qu'un nombre conséquent de femmes aient révélé qu'elles n'avaient pas décidé de travailler dans l'industrie du sexe montre qu'il est possible d'obtenir des réponses directes concernant des sujets sensibles tels que la traite lorsque la recherche est dirigée selon des standards éthiques et méthodologies scientifiques qui se basent sur la collaboration avec des travailleurs sexuels et des organisations qui les représentent et les soutiennent dans la récolte et l'analyse des données.

Marseille, 25/03/2015

Nicola Mai

